

Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Mars/Avril 2016

Bimestriel N° 194 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Le bosquet marécageux Hof-ten-Berg est toujours bien menacé !

S'il y a bien un site que Wolu-Inter-Quartiers et les associations environnementales de la commune et de la région défendent de toute urbanisation, c'est bien ce bosquet ! Et, malgré l'avis défavorable de la commission de concertation remis en sa séance du 11 mars dernier, nous sentons bien que ce n'est que partie remise.

Quelques rétroactes.

Sans remonter à la préhistoire des tentatives d'urbanisation de cette zone, celle-ci avait déjà échappé dans les années nonante à sa transformation en simple parking au profit des bureaux proches.

Mais, c'est surtout en 2005 qu'un projet d'implantation de deux immeubles a mobilisé les habitants et associations. De nombreuses péripéties ont ponctué ce dossier : refus des permis, recours du demandeur et finalement, le permis d'urbanisme est délivré sur base d'un nouveau rapport d'incidences que personne n'a pu étudier hormis le Gouvernement ; s'en suit un vice de procédure et un recours positif au Conseil d'Etat qui a coulé les velléités du promoteur ; celui-ci s'est rappelé à notre bon souvenir 10 ans plus tard.

Entretiens, sur proposition de l'ASEPRE (Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et la Promotion du réseau Ecologique), une partie du site a été classée et non l'ensemble malheureusement comme demandé.

On était prêt à applaudir mais quelques éléments entendus ça et là, nous ont incités à prendre des renseignements. Nous n'avons pas dû attendre longtemps car même pas 2 mois après le classement, le promoteur rentrait une demande de permis.

Nous ne pouvons pas croire à une coïncidence d'autant plus que nous avons été étonnés que le propriétaire du terrain ne se soit pas opposé au classement du site. En fait, il savait sans doute déjà que tout le site ne serait pas classé et qu'il pourrait développer un projet sur la partie non classée, soit sur tout le périmètre de protection du site.

L'avis conforme de la CRMS (Commission Royale des Monuments et Sites) nous a conforté dans cette idée. Lorsqu'on lit l'avis et l'ensemble des craintes de la CRMS pour la sauvegarde du site (voir ci-contre), il est incompréhensible que l'avis final soit favorable, avec une série de conditions certes ... mais qui ne remettent pas en question de futures constructions.

Le promoteur a-t-il été trop gourmand avec ce premier projet ? La Commune s'est-elle inquiétée du fait de la nouvelle levée de boucliers des habitants ? En tout cas, nous sommes curieux de connaître les intentions de la Commune pour ce site.

Et, nous le aurons très bientôt car il est évident que de nouveaux plans vont tomber sur la table.

Bernard Devillers, Coordinateur



Le bosquet marécageux avant que le propriétaire ne vide lui-même illégalement les eaux claires dans l'égout, avec quelques grandes prêles à l'avant-plan.

L'avis de la CRMS disait en autres :

- la zone marécageuse serait domestiquée au risque évident de mettre à mal, voire de détruire, la représentativité et l'authenticité écologique de l'habitat humide ;
- le caractère sauvage de la zone classée serait perdu car cette zone serait encerclée et domestiquée ;
- le périmètre de la zone classée serait directement et complètement minéralisé ;
- les différentes vues paysagères et notamment celle vers le site de la ferme Hof-ten-Berg, classée également, seraient définitivement fermées et perdues.

Wolu-Inter-Quartiers engage un(e) coordinateur (rice)

Contrat : contrat à durée indéterminée à temps plein, sous le statut ACS.

Entrée en fonction : 1er septembre 2016.

Merci d'envoyer vos CV et lettre de motivation exclusivement par mail à Bernard Devillers, woluinterquartiers@hotmail.com avec la mention «Candidature coordinateur/rice» dans l'objet de votre mail.

Information sur le profil recherché sur www.wiq.be

Le plan de gestion de l'eau

Le nouveau Plan de Gestion de l'Eau actuellement à l'enquête publique, nous offre l'opportunité de nous interroger sur la manière de nous réapproprier l'eau sous toutes ses formes, et de prendre des mesures pour restaurer le réseau hydrographique et limiter l'impact des activités humaines sur les cours d'eau, étangs et nappes souterraines qui mettent en danger le précieux équilibre de la biodiversité.

Dans le cadre de la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, les Etats membres doivent élaborer tous les 6 ans un Plan de Gestion de l'eau. Ce Plan de Gestion de l'eau (PGE) préparé par la Région de Bruxelles Capitale couvre la période de 2016-2021 et constitue la suite logique du PGE qui couvrait les années 2009-2015. Il intègre l'ancien Plan de gestion des risques d'inondation et devient une réponse globale à l'ensemble des défis liés à la gestion de l'eau. Il vise à promouvoir une utilisation rationnelle et durable de l'eau, à protéger les cours d'eau, plans d'eau et zones humides en milieu urbain en tant que vecteurs de biodiversité et patrimoine paysager à conserver.

Le PGE est à l'enquête publique jusqu'au 31 mai 2016 et une série de rencontres sont organisées par la Région pour stimuler la réflexion et les débats sur les enjeux liés à cette ressource. L'ensemble des documents sont sur le site de Bruxelles-Environnement : <http://www.environnement.brussels/thematiques/eau/plan-de-gestion-de-leau/enquete-publique-projet-de-plan-de-gestion-de-leau-2016-2021>.

Les défis pour la Région sont nombreux :

- Les masses d'eau de surface proviennent essentiellement des deux autres régions de Belgique, à l'exception de la Woluwe qui prend sa source sur le territoire de la Région. L'objectif est dès lors de ne pas accentuer la pollution transfrontalière et de réduire au mieux les pressions exercées en région bruxelloise sur les masses d'eau. Dans la Région, aucune eau de surface **n'a atteint un bon potentiel écologique**. Dans la plupart des cas, c'est la faible présence de poissons qui fait baisser l'indice global de qualité écologique des trois masses d'eau et la présence d'espèces invasives qui empêchent le développement de la faune et de la flore aquatiques. Des objectifs de qualité physico-chimique plus stricts ont été fixés pour la Woluwe que pour les deux autres masses d'eau en raison de sa localisation en site Natura 2000. La qualité de la Senne est plus problématique : le voûtement de son parcours bruxellois et le caractère artificiel de ses berges limitent fortement les possibilités d'oxygénation ne permettant pas le développement de la vie aquatique.
- Le défi suivant est **l'impact de l'urbanisation sur l'ensemble du réseau hydrographique**. A l'exception du Canal et la Woluwe, il n'existe pas de masse d'eau de surface qui coule entièrement à ciel ouvert en Région bruxelloise. Sous sa forme actuelle réduite et segmentée, le réseau hydrographique bruxellois ne peut plus assurer pleinement ses fonctions naturelles majeures, à savoir permettre à la biodiversité de se développer et de jouer un rôle important dans l'évacuation ou, à l'inverse, la rétention des eaux par temps de pluie.
- Une autre conséquence de l'urbanisation est **l'imperméabilisation des sols**. Le taux d'imperméabilisation des sols est passé de 27% en 1955 à 47% en 2006 sur le seul territoire régional, c'est-à-dire que **près de la moitié de la surface du sol est imperméabilisée**.
- Cette imperméabilisation des sols a des multiples incidences sur les masses d'eau, en augmentant le taux de ruissellement des eaux pluviales (celles-ci vont vers les réseaux d'égouts de type unitaire avec un impact sur la qualité des masses d'eau de surface) et en diminuant l'infiltration des eaux (et donc de l'alimentation des masses d'eau souterraine).
- La plupart des **inondations** sont imputables à l'évolution du régime pluviométrique et du changement climatique global, à l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols, à la disparition des zones humides et des zones naturelles de débordement, ainsi qu'au réseau d'égouttage localement vétuste et inadapté.

Le Plan de Gestion 2016-2021 détaille les instruments existants (le Maillage Bleu, la plateforme de coordination, le traitement des eaux résiduaires urbaines, la rénovation du réseau d'égouttage, la carte des zones inondables...) et est accompagné d'un **Programme de mesures nécessaires qui s'articule autour de 8 axes**.



L'urbanisation importante en cours participe à l'imperméabilisation des sols.

1. Assurer la gestion qualitative des eaux de surface, des masses d'eau souterraine et des zones protégées.
 - Réduire les pressions qui pèsent sur la Senne en améliorant le réseau d'égouttage et la déconnexion des eaux claires du réseau de collecte.
 - Assurer la gestion qualitative de la Woluwe qui reçoit peu de rejets polluants en comparaison des deux autres masses d'eau mais dont la qualité écologique de la Woluwe est malheureusement considérée comme insuffisante.
 - Assurer la gestion qualitative du canal en réduisant les rejets ponctuels et diffus de polluants influençant la qualité de la masse d'eau.
 - Améliorer le potentiel écologique des étangs qui sont importants tant d'un point de vue hydraulique et écologique que paysager et récréatif. La Région compte donc mettre en œuvre un plan de gestion spécifique pour ces masses d'eau.
 - Réduire les nitrates en assurant la rénovation du réseau d'égouttage.
 - Gérer qualitativement les zones protégées.
2. Gérer quantitativement les eaux de surface et les eaux souterraines.
 - Restaurer le réseau hydrographique pour lui permettre de jouer son rôle de support aux écosystèmes et d'exutoire local des eaux claires. Pour répondre à ce problème de façon globale et coordonnée, la Région a lancé depuis 1999 le programme Maillage bleu qui vise à améliorer la continuité du réseau (remise à ciel ouvert de certaines portions du Molenbeek...).
 - Assurer un débit minimum des cours d'eau par temps sec en récupérant les eaux claires perdues à l'égout ou renvoyées au canal.
 - Gérer les interactions entre les nappes phréatiques et le réseau hydrographique, ainsi que entre les nappes phréatiques et le réseau d'égouttage.
3. Appliquer le principe de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau.
4. Promouvoir une utilisation durable de l'eau ; lutter contre les pertes dans le réseau de distribution de l'eau potable.
5. Prévenir et gérer les risques d'inondation.
 - Restaurer et aménager le réseau hydrographique (cours d'eau non classés et cours d'eau historiques) pour garantir et renforcer son rôle d'exutoire des eaux claires et de tamponnage des eaux claires, améliorer la capacité d'écoulement dans le lit mineur des cours d'eau.
 - La Région de Bruxelles-Capitale entend par ailleurs limiter à l'avenir l'imperméabilisation des sols et réduire son impact en matière d'inondation en promouvant des mesures compensatoires et la mise en œuvre de techniques de gestion décentralisée et alternative des eaux pluviales.
 - Diminuer l'impact et les dégâts en cas d'inondation, grâce à la prévention, sur base des cartes des zones inondables et des zones à risques d'inondation en tant qu'outil d'aide à la décision. Eviter l'installation de nouvelles constructions ou bâtiments dans les zones les plus fortement inondables.
6. Réintégrer l'eau dans le cadre de vie ; préserver, développer et mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau.
 - Assurer la gestion des crises et promouvoir les mesures de sauvegarde afin d'être davantage préparé à faire face au phénomène d'inondation.
 - Restaurer une meilleure visibilité de l'eau dans le paysage urbain.
 - Développer une « balade bleue » récréative.
 - Mettre en valeur les cours d'eau, les étangs et les zones humides d'un point de vue paysager et écologique : le maillage bleu (réhabiliter, reconnecter entre eux et entretenir cours et plans d'eau) participe également à l'amélioration du cadre de vie des Bruxellois (projets d'espaces publics de type « parc » ou favorables à la « mobilité douce » intégrant une référence à l'eau).
 - Les anciens lits des cours d'eau seront des lieux susceptibles d'être aménagés en espaces récréatifs. Là où l'eau coule encore sous nos pieds sans que l'on s'en rende compte, les possibilités de remise à ciel ouvert seront analysées.
 - Favoriser la biodiversité du réseau hydrographique.
 - Privilégier les vallées comme élément structurant de l'espace urbain.
 - Rétablir les fonctionnalités du cycle de l'eau notamment comme support de la biodiversité et comme élément d'atténuation des effets d'îlots de chaleur urbains.
 - La gestion des eaux pluviales sur la parcelle au moyen d'ouvrages de rétention et d'infiltration naturelle, végétalisée ou paysagère (toitures vertes, noues, jardins de pluie, nouvelles rivières urbaines, pièces d'eau, fontaines) participe à la réintégration de l'eau dans le paysage urbain comme évoqué à l'objectif stratégique précédent. Cette gestion décentralisée de l'eau pluviale fait partie intégrante du Maillage Pluie. La mise en évidence des eaux de nappe en résurgence et autres sources participe également à la réalisation de cet objectif.
7. Encadrer la production d'énergie renouvelable à partir de l'eau et du sous-sol.
8. Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de l'eau coordonnée et participer aux échanges de connaissances.

Résumé du Plan de Gestion de l'Eau

Thérèse Sobieski, comité du Hameau de Roodebeek



L'infiltration des eaux pluviales sur les abords des nouvelles constructions doit être privilégiés dès que la nature du sol le permet.

Et à Woluwe-Saint-Lambert ?

Le Plan de Gestion de l'eau offre l'occasion de réfléchir à l'importance de l'eau, notamment à Woluwe où elle est très présente.

Elle apparaît au parc des Sources, devant le château Malou, au marais du Struybeek ou encore sous forme de rivière, la Woluwe, un des seuls ruisseaux encore à ciel ouvert à Bruxelles et qui relie plusieurs communes entre elles. On le sait moins, mais l'eau est aussi présente de l'autre côté du boulevard de la Woluwe, au parc St Lambert, au bosquet marécageux Hof-ten-Berg, au Val d'Or en encore aux Iles d'Or où l'ancien lit du Roodebeek forme une noue bien utile.

Certains sites sont protégés, mais leurs abords immédiats ne sont pas toujours à l'abri d'une urbanisation qui mettrait à mal l'intérêt même de la protection (comme relevé dans l'article sur le bosquet marécageux), d'autres sites sont aussi menacés par l'urbanisation accélérée que connaît la commune depuis ces dernières années. L'imperméabilisation a fortement progressé à Woluwe. Les chiffres montrent que l'imperméabilisation de la commune a dépassé – déjà en 2006, c'est-à-dire il y a dix ans - 50% du territoire (juste après Bruxelles-Ville). Et c'est sans compter les multiples immeubles à appartements qui se sont construits depuis lors !

La Région a une politique environnementale encourageant la préservation de la biodiversité en développant le maillage vert et le maillage bleu. Mais ces principes ne sont-ils pas trop souvent mis de côté face à une politique de densification à tout prix et sous la pression des promoteurs qui cherchent à investir le moindre carré de terres encore libres ? Beaucoup de terrains sont aujourd'hui constructibles. Mais leur valeur environnementale est rarement prise en considération dans les décisions finales. La Commune a néanmoins pris récemment des positions claires lors de certaines commissions de concertation rejetant des projets qui menaçaient des sites intéressants ou qui défigureraient les quartiers environnants, comme, par exemple, le site de la Ferme aux Oies.

La présence de l'eau a-t-elle été suffisamment prise en compte dans certains projets récents construits dans des zones sensibles ? L'immeuble en construction au coin rue Vervloesem/Iles d'Or, sur l'ancien lit du Roodebeek en est un exemple : en observant aujourd'hui la noue* du Roodebeek, on en voit déjà les effets : elle se charge de beaucoup d'eau en temps de pluie, beaucoup plus qu'auparavant et elle progresse même à l'arrière des jardins des maisons situées chaussée de Roodebeek.

Heureusement, le terrain autour de la noue ne sera pas construit et, de plus, la Commune vient d'annoncer son intention de racheter le terrain qui se situe au bout de cette voirie pour pouvoir transformer ce coin de verdure en un espace vert de qualité. Cette idée est vraiment la bienvenue, à condition de ne pas trop transformer cette noue et de la laisser plutôt à l'état naturel, mais en l'entretenant régulièrement.

Ces marais, ces mares et ces noues doivent être sauvegardés. Alors que Woluwe est régulièrement victime d'inondations, on oublie trop souvent que **ce sont des régulateurs naturels des équilibres** et qu'ils jouent un rôle vital pour tamponner l'eau et ne pas la rejeter dans les égouts.

Parmi les réflexions que nous nous faisons en ce moment, nous citerons la nécessité de :

1. Préserver les lieux où l'eau se trouve à l'état naturel, surtout dans les zones sensibles aux inondations, et y proscrire toute construction.
2. Privilégier une approche naturelle, quand c'est possible, sur des terrains privés comme sur des terrains publics, au lieu de proposer trop vite des projets coûteux comme des bassins d'orage.



L'étang du parc Nerveld et la noue le long du boulevard de la Woluwe.



L'ancien lit du Roodebeek se transforme en noue très utile lors des fortes pluies.

3. Si beaucoup d'efforts sont poursuivis pour mettre en valeur la Woluwe et ses étangs, il y a lieu de faire de même pour les mares et les étangs du côté ouest du boulevard de la Woluwe, lieux très peu connus du public et qui sont pourtant très importants dans la prévention des inondations dans des quartiers de plus en plus urbanisés :

- le bosquet marécageux Hof ten Berg au clos Théodore De Cuyper ;
- l'étang dans le parc de Neerveld et la noue le long du boulevard de la Woluwe ;
- l'étang dans le parc St Lambert et sa prolongation marécageuse sur des jardins privés ;
- la zone verte de la Grange des Dîmes ;
- l'étang dans le jardin privé du château Hof-van-Brussel ;
- l'ancien lit du Roodebeek, aux Îles d'Or;
- la mare au Val d'Or.

Une balade bleue pourrait être prévue reliant ces lieux.

4. Outre ces quelques sites situés assez près du boulevard de la Woluwe, il n'existe aucun plan d'eau ni cours d'eau apparent dans tout le reste de la commune. Les ruisseaux ont été mis dans des collecteurs mélangeant leurs eaux claires avec les eaux usées. Est-il imaginable de remettre à ciel ouvert certains de leurs tronçons ? A-t-on une carte répertoriant tous les points d'eau dans la commune ? Un appel pourrait être lancé aux habitants pour identifier également les sources ou les points d'eau dans des lieux privés.

5. Adapter le cadre réglementaire aussi bien au niveau régional qu'au niveau communal afin de mieux préserver ces écosystèmes indispensables aux maillages bleus et verts, à la biodiversité ainsi qu'à la lutte contre les inondations.

Wolu-Inter-Quartiers compte intervenir dans le cadre de l'enquête publique sur le Plan de Gestion de l'Eau qui se termine le 31 mai 2016.

Thérèse Sobieski, comité du Hameau de Roodebeek

* Une noue est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer (évapotranspiration) ou pour l'infiltrer sur place permettant ainsi la reconstitution des nappes phréatiques.

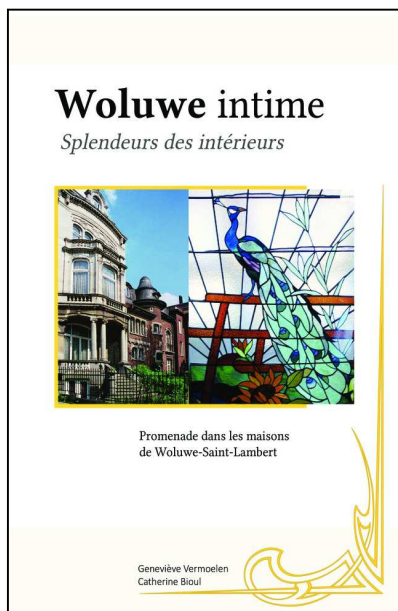
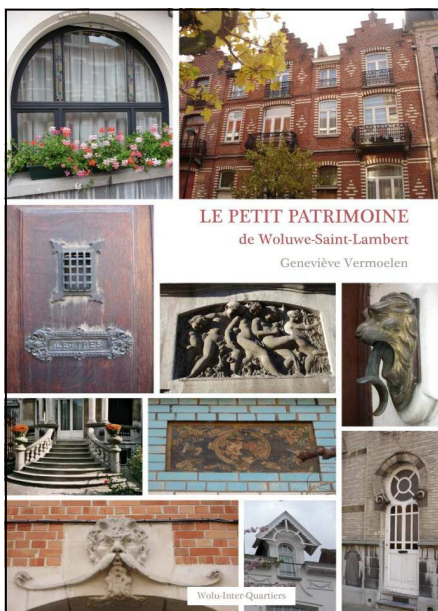


Il existe une zone marécageuse peu connue à l'arrière des maisons de la rue St-Lambert, jouxtant le parc St-Lambert.



Le site de la Grange-aux-Dîmes, classé en zone verte, est un espace situé le long du boulevard de la Woluwe.

Le patrimoine de Woluwe-Saint-Lambert à travers deux livres !



N'oubliez pas de visiter de temps en temps notre site internet www.wiq.be
Et de vous abonner à notre lettre d'information électronique

A découvrir plus en détails sur www.wiq.be

Potager en carré à partager « incroyables comestibles » situé au Parc Itterbeek

Fin mai 2015, lors du rallye du développement durable, initié par l'échevin de l'environnement, les comités du Haut Woluwe ont installé dans le parc Itterbeek (78 avenue Prekelinden), 2 bacs de légumes qu'ils ont plantés, sous l'œil attentif des visiteurs ; un bac de plantes aromatiques a également été aménagé par l'asbl « aromatisez-vous ».

Le bilan est positif pour une première expérience malgré quelques problèmes pratiques.

Le thym et l'origan n'ont pas résisté ; ils ont tout de suite péri. Des habitants bien intentionnés avaient pris l'initiative de compléter ce bac, avec des plants de tomates et de physalis qui ont étouffé en quelque sorte les aromatiques fraîchement plantées.

A noter que nous n'avons constaté aucun vandalisme ni détérioration ; il convient de préciser que le parc Itterbeek est une plaine de jeux bien fréquentée. Tout au plus, quelques légumes ont été écornés par des ballons mais les enfants ont très vite pris conscience de l'enjeu. Nous avons pu, à plusieurs reprises, leur expliquer la démarche et son objectif, sous l'œil attentif des parents. Des enfants fréquentant l'école des devoirs à la Maison de la Jeunesse, se sont ainsi mis à ramasser, de leur propre initiative, tous les débris dans le parc.

Les semis et plantations ont souffert de la sécheresse en début de plantation du fait que le tonneau de pluie étant mal raccordé, nous ne disposions que de peu d'eau pour l'arrosage ; or celui-ci est primordial en début de végétation surtout.

Les scaroles ne se sont pas développées, probablement par manque d'eau et elles ont été également abîmées par les ballons.

Les céleris raves ont développé une petite pomme, mais leur culture étant réputée difficile, il convient de les remplacer par du céleri branche (à couper) dans le cadre de l'association avec le chou, cette association aidant à éloigner la piéride du chou ; ce petit papillon blanc pond ses œufs sur les choux et les petites chenilles qui s'y développent, s'en nourrissent et provoquent des dégâts. L'odeur du céleri étant très prononcée, l'insecte a du mal à repérer les plants de choux pour y déposer sa progéniture.

Les plants de tomates ont été atteints par le mildiou (maladie cryptogamique bien connue et fréquente sous nos climats) mais heureusement en fin de culture.

Les engrais verts semés en octobre ne se sont pas développés car semés trop tard (après les fêtes romanes de fin septembre auxquelles nous avons participé avec entre autres une distribution de petits containers d'épinards d'hiver).

Le 3^{ème} bac de plantes aromatiques n'a pas donné les résultats escomptés pour les raisons citées ci-dessus.

Ces bacs de légumes sont plantés selon la méthode des potagers en carrés dont le principe est la rotation et l'association des légumes. Ils sont bien évidemment cultivés de manière biologique à savoir, sans pesticides ni fertilisants chimiques, l'amendement étant le compost issu du compost de quartier également situé dans le parc Itterbeek à l'initiative des comités de quartier ; en avant culture les engrais verts (épinards au printemps) et moutarde, vesce, phacélie, ... en fin de culture seront semés. Les engrais verts apportent beaucoup de matières organiques, ils décompactent et allègent le sol. Ils sont en outre nématocides et mellifères. Après la floraison, ils sont fauchés et laissés à se décomposer sur le sol avant leur enfouissement.



Plan potager 2015

Concombre	Céleri-rave	Bettes
Radis	Haricots à rames	scaroles
Persil	Betteraves	Tomate cerise
Chou de Bruxelles		Tomate cerise
Tomate cerise	Céleri rave	



Plan pour le potager 2016

Navets (racine)	Fèves des marais (grain)	Tomates cerise (fruit) précédé par des épinards
Persil (feuille)	Radis et petits oignons (racine et bulbe) suivi par de la mâche	Chou de Bruxelles (feuille) et céleri branche précédé par des épinards
Betteraves (racine)	Salade à couper/ roquette (feuille)	Gingembre (racine)

Haricots à rames (grain) précédé par des épinards	Carottes (racine)	Tomates cerise (fruit) précédé par des épinards
Bette (feuille)	Échalotes (bulbe)	Ciboulette (feuille)
Navets (racine)	Salade/ mesclun (feuille)	Concombre (fruit) précédé par des épinards

romarin	fenouil
thym	origan

On distingue 5 familles de légumes plus ou moins gourmands à savoir :

- Légumes feuilles : chou, épinard, salade, bette ...
- Légumes racine : navet, betterave, carotte, radis ...
- Légumes bulbe : ail, oignon, échalote, poireau ...
- Légumes grain : haricot, pois, lentilles, fève ...
- Légumes fruits : tomate, concombre, cornichon, aubergine, poivron ...

A noter que les légumes grain et bulbe (excepté les poireaux) ne demandent pas de fumure préalable, les plus gourmands étant les solanacées et curcubitacées. Les légumes grains ont la particularité de fixer l'azote dans le sol et sont par conséquent d'excellentes cultures pour y faire suivre des légumes plus gourmands par la suite.

Chaque famille de légumes est encore subdivisée par famille botanique :

- Liliacées : ail, oignon, échalote, poireau ...
- Solanacées : tomates, pommes de terre, aubergines, poivrons, piments ...
- Fabacées : pois, haricots, fèves ...
- Brassicacées : chou, radis, navet
- Cucurbitacées : courgettes, concombres, cornichons, melons...
- Apiacées : carottes, laitues, persil, céleri ...

Nous proposons de consacrer le petit bac (moins profond) aux plantes aromatiques telles thym, origan, romarin du fait que ce bac est plus ensoleillé d'une part mais surtout que la couche de terre est moins épaisse et qu'il se dessèche plus rapidement. Le fenouil sera donc déplacé dans le petit bac.

Le bac contenant des aromatiques en 2015 sera par conséquent planté de légumes.

Les épinards semés avant certaines cultures sont considérés comme un engrais vert coupés au fur et à mesure des besoins et les racines maintenues dans le sol lors de la plantation de la culture suivante.

En fin de culture, un engrais vert sera semé sur toutes les parcelles libres.

Les semences et plants (chou, tomate, origan...) sont biologiques et achetés à la ferme No Pilifs.

Les légumes sont à la disposition des habitants selon la formule « incroyables comestibles ».

Pour les comités du Haut Woluwe, Béatrix Tilquin

Ceci n'est pas une place de parking

Voire véhicule est en infraction de stationnement. Cela pourrait vous coûter jusqu'à 110 EUR.

Le stationnement ? Pas n'importe où ! Merci pour votre collaboration.

WOLUWE-SAINT-LAMBERT
www.woluwe1200.be

Une initiative du service de la prévention de la commune de Woluwe-Saint-Lambert

Souignons l'excellente initiative de la Commune qui a développé une campagne d'information auprès des automobilistes peu soucieux de la sécurité des autres. Ce billet est glissé par les stewards sur le pare-brise des indisciplinés. Et cela a l'air de bien fonctionner ! Il faudra malheureusement sans doute passer par une phase plus répressive pour les plus récalcitrants !

Méodies, du Moyen-Age au XXe siècle

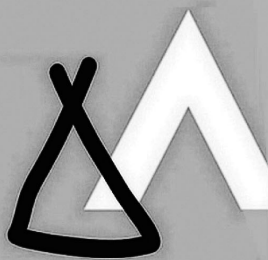
Benoît **GOOVAERTS** basson
Gilles **SADOWSKI** flûte à bec, clarinette
Daniel **RABINOVITSJ** percussions
atlantmusic@gmail.com

CONCERT SAINT-HENRI
SAMEDI 21 MAI 2016 À 15H
en l'église Saint-Henri - Parvis Saint-Henri
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Une initiative des Comités de quartier du Haut Woluwe avec la collaboration de la Paroisse Saint-Henri

PAF LIBRE
Pour plus d'informations:
www.hautwoluwe.be
02/734.75.44 ou 0472/22.61.43
(Michel Guirlinger)

JOURNÉE
**ENFANTS-
PARENTS
ADMIS**



Brocante

ouverte à tous

Comité Aquillon & environs

17 AVRIL 2016 de 10h à 14h30

Bourse aux objets, jouets, livres, BD's,
petit mobilier, habits de seconde main, etc.

Emplacement (2,5m x 2,5m - 8€)
sur réservation au 02 761 60 29

Centre culturel Wolubilis - www.wolubilis.be
Cours Paul-Henri Spaak, 1 - 1200 Woluwe Saint-Lambert
Tél: 02 761 60 29

Brocante des ENFANTS

vêtements, jouets, sports et puériculture

Dimanche 17 avril 2016
Parvis St-Henri



VENIR VOIR OU ACHETER

Durée de la Brocante de 7h.30 à 13h.00

VENDRE SUR PLACE

Pas de réservation possible car l'architecture du parvis est trop complexe.
Quand vous arriverez sur place, une personne vous attribuera une bonne place.

INFO

PAF : 10 € pour 2,5 m x 2,5 m, si plus : paiement au prorata
Installation autorisée à partir de 7h.00
- déchargez votre voiture à votre arrivée,
- ensuite allez la garer. dans une des rues avoisinantes

Comité «Parvis St-Henri»
avec la collaboration de
la Ligue des Familles

INFO : www.comiteshautwoluwe.be

Editeur responsable : Charles SIX, Avenue du Prince héritier, 92 à Woluwe-Saint-Lambert



COMITÉ DU QUARTIER SCHUMAN-BOULEAUX-PEUPLIERS-
CALABRE et ENVIRONS a.s.b.l.

Treizième anniversaire de la brocante du quartier.



La treizième brocante du quartier se tiendra le dimanche 22 mai 2016, entre 8h et 15h, et vous pourrez ainsi, tout à la fois vous débarrasser d'objets devenus, pour vous, inutiles, ou en acquérir d'autres, dont vous rêviez !

Où ? Au clos des Peupliers !

Nous rencontrer ? Rendez-vous au stand du Comité du quartier, où vous trouverez diverses boissons rafraîchissantes, et un vaste choix de victuailles pour vous sustenter.

Un château gonflable et du grimage, tous deux gratuits, sont prévus pour les enfants.

RALLYE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Serres communales, Ecole Vervloesem, rue Voot,
Hot Ter Musschen, UCL, promenades, visites de jardin, ...

Le dimanche 22 mai 2016

Le rallye du développement durable du 22 mai met en lumière les initiatives en faveur du développement durable menées par la commune et le secteur associatif local.

Tout au long de vos déplacements dans les différents pôles d'activités, venez tester, goûter, créer, vous renseigner et prendre part d'une manière ou d'une autre à l'édification d'un monde que nous souhaitons tous plus durable et soutenable.



PÔLE BIODIVERSITÉ ET NATURE AUX
SERRES COMMUNALES

PÔLE ALIMENTATION DURABLE À L'ÉCOLE VERVLOESEM



DÉCOUVERTES TERRITORIALES ET VISITES GUIDÉES

PÔLE LOGEMENT DURABLE AUX ATELIERS DE
LA RUE VOOT ET À LA MAISON DES ASSOCIATIONS



A l'initiative de l'échevin de l'environnement : www.woluwe1200.be
Infos développement durable : 02 774 36 90 et 02 761 29 42

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluintertiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

Abonnement au Bulletin
de 6 à 10 € / an, selon ...



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.

